

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

22 janvier 2025

Date d'Affichage

03 février 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON (arrivée à 22h00), Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD

Étaient absents excusés : M. Serge ANFRAY

Monsieur Serge ANFRAY remplit les fonctions de secrétaire.

Philippe GAILLARDON : arrivée à 22h00

OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°01/01 : PROJET DE PUMPTRACK : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire informe que les jeunes de l'Accueil Collectif de Mineurs de l'Elle de loisirs souhaitent un pumptrack (circuit pour vélos, trottinettes et rollers) sur la commune de St Clair sur l'Elle qui pourrait être utilisé par tous (habitants, écoliers, collégiens, associations, ...). Pour rappel, en janvier 2021, un groupe de jeunes de l'Espace Jeunes avec leur animateur avait présenté à un groupe d'élus leur projet intitulé 'projet SK8park', mis en sommeil pendant plusieurs années suite au départ des jeunes à l'initiative du projet et de l'animateur.

Un nouveau groupe de jeunes avec la nouvelle animatrice a retravaillé le dossier. Après avoir eu le souhait de créer une association pour travailler sur le projet, l'ACM de l'Elle a demandé à l'association sportive EOLE (Entente OmniLoisirs de l'Elle) de les soutenir en créant une section sport de glisse.

Le terrain où sera réalisé cet équipement appartenant à la commune de St Clair sur l'Elle, il est nécessaire que ce soit la commune qui soit « Porteur de projet ».

Le circuit serait installé près du bureau de l'ACM de l'Elle, du stade et de l'aire de jeux pour les 0-6 ans. Le pumptrack sera à proximité également du collège et du groupe scolaire 'Coccin'Elle'.

L'estimation pour la construction d'un pumptrack est de 41 620 € € HT.

Madame le Maire indique que la commune peut solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'être porteur du projet de création d'un circuit pumptrack
- Décide de mettre à disposition le terrain envisagé pour la réalisation

- Décide de la réalisation du circuit de pumptrack sur 2025
- Approuve le plan de financement global de 41 620 € HT
- Sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention au titre de la DETR
- Prévoit le financement de l'opération ainsi :
 - o Subvention DETR escomptée
 - o Contrat Agglo-communes escomptée
 - o Fonds disponibles au budget
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Pauline BOSCHER	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 